



PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU 02 SEPTEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le deux septembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni dans la salle « la Grange », sous la présidence de Monsieur Alexandre TOUZET, Maire.

Etaient présents : LEMPEREUR Catherine, CELLIER Pierre-Henri, YANNOU Micheline, FORTUNEL Bernard, SALAÛN Claire, MAITRE Mireille, POINT Sylvaine, TOUZET Alexandre.

Absents excusés ayant donné pouvoir : FUHRMANN Frédéric donne pouvoir à CELLIER Pierre-Henri
DE MAGALHAES Diane donne pouvoir à LEMPEREUR Catherine

Absents: BOUDON Patrick, IVARS William, MENDES LANCA Diego,

Le quorum étant atteint, LEMPEREUR Catherine est désignée à l'unanimité secrétaire de séance.

I – Contrat maîtrise d'oeuvre architecte pour la rénovation de l'école

Après présentation du cahier des clauses administratives particulières et de l'acte d'engagement par Monsieur le Maire,

Et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à signer le contrat de maîtrise d'œuvre, annexé à la présente délibération, avec l'architecte Anne LABROILLE.

II – Charte ville ambassadrice du don d'organes

Après présentation par Mme Catherine LEMPEREUR de l'association France ADOT91 et la proposition que la commune de Saint-Yon devienne ville « ambassadrice du don d'organes »,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité :

DECIDE la commune de Saint-Yon puisse devenir « ville ambassadrice du don d'organes »

AUTORISE le Maire à signer ladite convention et tout autre document relatif à la convention de partenariat.

Questions diverses :

- Utilisation des nouveaux locaux scolaires
- Projet de médiathèque BD
- Fonctionnement du périscolaire
- Actualité de la crèche

La séance est levée à 21 heures

Supercas

[Signature]

